

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 18 juin 2013, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2013-0024 120, rue Grande-Île, lot 3 247 471 du cadastre du Québec.

Autoriser l'aménagement de deux ouvertures dans un mur mitoyen, alors que le Règlement 150 concernant le zonage ne permet pas d'ouverture dans un mur mitoyen.

DM2013-0035 6, rue Lavoie, lot 176-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'implantation d'un garage détaché existant à 1,95 mètre de la maison, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une distance de 2 mètres entre un garage détaché et le bâtiment principal.

DM2013-0036 1120, rue Léger, lot P- 176-49 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'implantation d'un garage détaché existant, relié par une toiture, à 1,17 mètre de la maison et empiétant dans la cour avant, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une distance de 2 mètres du bâtiment principal et n'autorise pas l'implantation d'un garage attaché en cour avant.

DM2013-0042 6600, boulevard Hébert, lot 34-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à 7,60 mètres de la ligne avant, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 10 mètres dans la zone A-908.

DM2013-0057 414, chemin Larocque, lot 4 514 042 du cadastre du Québec.

Autoriser une diminution du pourcentage d'espace vert pour un futur emplacement commercial à 14 %, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit un pourcentage de 20 %.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 mai 2013.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe